



SERVICE CULTUREL

DECISION

Concernant la signature  
de contrats de cession de droit de spectacles

DI / D SG N° 11.013

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de signer le contrat de cession de droit pour les spectacles suivants :

- avec l'agence artistique associative : Trèfle en Sol Productions, dont le siège social est situé au 5 rue de la font des pentes, 17150 MIRAMBEAU, la représentation «Autour de Julie », à la salle de spectacle de Royan, le 3 février 2011 à 20h30 pour la présentation de saison culturelle Bravo 6 pour un montant de 1.800 euros ttc ;

- avec la Compagnie Théâtrale de l'Esquisse dont le siège social est situé au 8 avenue des Cévennes, 31150 Brugières, la représentation « Le Capitaine Fracasse », à la salle de spectacle de Royan, le 15 février 2011 à 20h30 pour un montant de 6.435,50 euros ttc ;

- avec la Compagnie Théâtrale de l'Esquisse dont le siège social est situé au 8 avenue des Cévennes, 31150 Brugières, la représentation « Le Capitaine Fracasse », à la salle de spectacle de Royan, le 15 février 2011 à 14h30 pour un montant de 4.220 euros ttc ;

- avec la SARL : ÇA SE JOUE dont le siège social est situé au 166 avenue de Verdun, 92130 Issy les Moulineaux, la représentation « le gang des séniors », à la salle de spectacle de Royan, le 26 février 2011 à 15h pour un montant de 10.550 euros ttc ;

- avec la Compagnie des Seagirls, dont le siège social est situé au 20 rue des 4 fils, 75003 Paris, la représentation « les Seagirls fêtent la fin du monde », à la salle de spectacle de Royan, le 1<sup>er</sup> mars 2011 à 20h30 pour un montant de 6.857,5 euros ttc

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 5 mai 2011

Fait à Royan, le mardi 25 janvier 2011  
Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN